

## DESCRIPTIF RÉSUMÉ : KOUILOU MAGNESIUM PHASE I (CONGO)

### 1. Opération relevant du secteur privé

### 2. Le projet

Le projet proposé concerne les études de faisabilité bancaire – y compris les travaux de préparation et les évaluations des incidences environnementales et sociales – qui doivent encore être réalisées préalablement à la signature du contrat de financement relatif à la mise en valeur du gisement de magnésium de Kouilou et des sites de production associés de la région de Pointe Noire, au Congo (Brazzaville).

### 3. Proposition de financement

Emprunteur : MagIndustries International Inc  
Promoteur : MagIndustries Corp.  
Bénéficiaire final : filiales entièrement ou majoritairement détenues par l'emprunteur : MagAlloy Congo SA, MagMinerals International Inc., MagMetals International Inc.

Montant : 13 millions d'EUR au maximum.

Durée : 3 ans, prolongeable à 6 ans.

Modalités et conditions : prêt participatif sur les ressources de la Facilité d'investissement.

Taux d'intérêt : Un taux de base fixe avec une marge en fonction de la survenue de certains événements (jalons du projet).

Avis du Comité de la Facilité d'investissement : le Comité a émis un AVIS FAVORABLE sur l'opération proposée, à sa réunion du 19 janvier 2006.

Plan de financement : le coût total du projet est estimé à 26,12 millions d'EUR ; la Banque en financera 50 %, tandis que le solde sera couvert par les ressources propres de l'emprunteur.

### 4. Identification de la valeur ajoutée

#### - Conformité avec les objectifs prioritaires de l'UE (premier pilier)

Le projet Kouilou sera l'un des principaux investissements industriels réalisés dans un pays en situation de post-conflit qui attire progressivement des investissements étrangers directs. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de politique générale de l'État, à savoir le développement du secteur privé, la libéralisation économique et la diversification de la production et des exportations. L'appui de la Banque au projet constituerait un signal positif à l'adresse de la communauté financière internationale et jouerait un rôle de catalyseur pour la promotion de l'investissement étranger direct. Le projet est conforme aux objectifs de la FI et relève d'un domaine de coopération prioritaire, tel que défini dans l'article 23 de l'Accord de Cotonou. La Banque renforce actuellement le soutien qu'elle apporte à la République du Congo dans la perspective de voir le pays atteindre le point de décision au regard de l'initiative PPTE. Bien que la fusion et le traitement du magnésium consomment beaucoup d'énergie, la composante « électricité » du projet Kouilou aura une incidence positive sur le plan socio-économique. En effet, grâce au recours à l'énergie hydroélectrique et aux gaz de torche provenant des sites pétroliers voisins, le projet ne conduira pas à un accroissement des émissions de gaz à effet de serre.

- Qualité et solidité de l'investissement (deuxième pilier)

Les études de faisabilité et les travaux préparatoires qu'il est prévu de réaliser devraient démontrer la viabilité technique, socio-économique et financière de ce grand projet industriel, qui devrait également être viable à long terme sur le plan de l'environnement. Compte tenu de la taille restreinte de l'équipe de direction du promoteur, la structure de l'étude, dont la gestion et la réalisation reposent largement sur le recours à des consultants externes, semble être adaptée à la portée globale du projet. Le budget repose sur des bases solides et paraît raisonnable, en particulier par rapport à la taille des projets industriels envisagés et compte tenu du caractère en partie préparatoire du présent projet. L'ensemble du projet est conçu de telle manière que les composantes relatives à l'électricité, à la potasse et au magnésium soient viables séparément. L'intervention précoce de la Banque au stade du préinvestissement garantira le respect par le promoteur des normes internationales relatives à la bonne gouvernance, à la transparence et aux aspects sociaux et environnementaux.

- Valeur ajoutée financière (troisième pilier)

Le prêt participatif que la Banque prévoit d'accorder est essentiel au financement des études de faisabilité bancaire en raison de la souplesse qu'il offre, en vertu de l'Accord de Cotonou, au niveau des modalités et conditions, à savoir la possibilité de proroger l'échéance finale et de produire une rémunération supplémentaire en fonction du degré de réussite de cette phase d'étude, qui devrait aboutir à la signature des contrats de financement des projets du promoteur. La contribution de la BEI améliorerait également le profil d'investissement du promoteur, ce qui inciterait les investisseurs à participer aux projets de valorisation prévus, auxquels la Banque pourrait également apporter une valeur ajoutée financière substantielle en participant aux différents dispositifs de financement qui seront mis en place.

## 5. Aspects importants

### Environnement

L'impact direct que les études et les travaux préparatoires proposés auront sur l'environnement est confiné pour l'essentiel à l'extraction d'un gisement d'eau salée qui consiste en un forage et la mise en place de 5 puits, situés sur une plantation d'eucalyptus, dont le promoteur est copropriétaire. Ce type d'activité relèverait de l'annexe II de la directive 97/11 et, par conséquent, si le projet était situé en Europe, les autorités compétentes décideraient de la réalisation d'une EIE. Les autorités congolaises n'ont pas demandé d'EIE pour cette partie du projet.

Toutefois, les impacts environnementaux et sociaux de l'ensemble du projet de la phase II, sous réserve de sa réalisation, seront beaucoup plus importants. Par conséquent, des études d'évaluation des incidences sociales et environnementales en bonne et due forme, y compris l'enquête publique et la mise en place de plans de gestion des aspects environnementaux appropriés, font partie de cette phase du projet et sont en cours d'élaboration par un consultant indépendant.

Ces études devront respecter les lois et règlements locaux en vigueur ainsi que les normes communautaires actuelles et les lignes directrices de la Banque mondiale. Les différentes déclarations d'incidence sur l'environnement devront être soumises et approuvées par les autorités nationales compétentes.

La phase industrielle (Phase II) de ce projet semble être respectueuse de l'environnement dans la mesure où elle débouchera sur quelques points très positifs en matière d'environnement comme l'extraction d'eau salée (la superficie requise est réduite), l'utilisation de gaz (qui, sinon, sont partiellement brûlés dans des torches), la remise en état et le large usage d'une centrale hydroélectrique existante, la coproduction de potasse pour les engrais et de sel (qui, sinon, est rejeté) et la production de magnésium et d'alliages. Celle-ci est particulièrement utilisée dans l'industrie automobile pour réduire le poids des voitures et donc réduire la consommation de carburant.

Eu égard à l'utilisation prévue de gaz de torche, le promoteur envisage l'éventuelle création de crédits carbone dans le cadre du Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto

### Incidences sur le plan social

Les études sur les incidences sociales du projet sous-jacent font partie de l'EIE actuellement menée. Ces études permettront d'évaluer des questions ayant trait, entre autres, à l'éventuel déplacement de populations, à la propagation des maladies, à l'afflux de population et à l'emploi. Comme le projet sera mis en œuvre sur une concession privée peu peuplée, seul un nombre limité de personnes devront éventuellement être déplacées.

### Passation des marchés :

Le gestionnaire du programme pour l'ensemble des aspects de cette phase du projet a déjà été désigné, tandis que les consultants, les fournisseurs de technologie et les sous-traitants pour les études spécifiques et les travaux susmentionnés ont déjà été sélectionnés et les marchés en partie attribués. Cette sélection a été et sera réalisée pour l'essentiel sur la base de leur savoir-faire et de leur expérience à l'issue de négociations menées au niveau international. Ces procédures sont adaptées au projet et ont l'agrément de la Banque.

### **6. Relations antérieures avec l'emprunteur et le promoteur et encours sur le pays**

Il s'agirait de la première opération réalisée avec l'emprunteur et le promoteur.

-----